

## **Exploitation des hélistations en France: cadre réglementaire et procédures requises**





I/ Le cadre administratif

II/ Les rôles des exploitants d'hélistations



### Cadre administratif: création

Les conditions de création, mise en service et d'utilisation des aérodromes sont définis au CAC (livre II Aérodromes).

L'article D 211-1 précise que les dispositions de ce livre sont applicables aux aérodromes pour hélicoptères sous réserve de dispositions particulières à ces aérodromes

► référence à l'arrêté interministériel du 6 mai 1995 relatif aux aérodromes et autres emplacements utilisés par les hélicoptères.



### Cadre administratif: création

Article 5 de l'arrêté du 6 mai 1995

« Les hélistations peuvent être ouvertes à la CAP ou destinées à l'un des usages prévus à l'article D 231-1 du CAC » (codifié au code des transports L-6312-2), soit :

- Réservées aux administrations de l'Etat,
- Usage restreint,
- Usage privé



# Cadre administratif: exploitant d'hélistation

- Hélistation => aérodrome => exploitant
  - => Rôle particulier
  - => Normes techniques
- Par défaut l'exploitant est le créateur de l'infrastructure
  - => Pour les hôpitaux, en général, l'exploitant est l'hôpital
- A noter, possibilité de déléguer l'exploitation à un tiers via une convention (CAC D232-7)
  - » La personne qui crée l'aérodrome peut, avec l'accord du ministre chargé de l'AC, confier tout ou partie de l'exploitation de l'aérodrome à un tiers de son choix. Dans ce cas, elle est avec le tiers exploitant solidairement responsable à l'égard de l'État des charges et obligations qu'elle à contractées en créant l'aérodrome



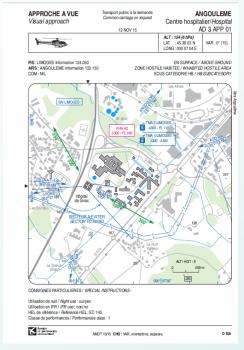
## Rôle des exploitants d'hélistations

- Information aéronautique
- Accès à l'aire de mouvement
- Plans d'urgence
- Sécurité incendie
- Inspections opérationnelles des aires de mouvement
- Systèmes d'aides visuelles et circuits électriques
- Gestion/sécurité de l'aire de trafic
- Contrôle des véhicules sur l'aire de mouvement
- Contrôle des obstacles
- Enlèvement des aéronefs accidentellement immobilisés
- Gestion des matières dangereuses



## Information aéronautique

## Recueil, validation et transmission des données relatives à l'hélistation



DIEPPE CENTRE HOSPITALIE	R Transport public à la demande HB	Centre hospitalier de Dieppe TEL : 02 32 14 76 76	
49°55'04"N 001°04'50"E 69 ft	FATO 20.60x20.60 TLOF 20.60x20.60	NIL	balisage : oui
en terrasse Zone hostile habitée	TLOF Bitume (4.5 t)	nuit	HOR: NIL SSLIA: Oui 5x50kg (poudre) + 1 extincteur CO2 Hélicoptère de référence : AS 365 N3 Dauphin Classe de performance : 1 Voir carte atlas VAC hélistations

Les exploitants d'hélistations sont fournisseurs de données aéronautiques (données figurant au chapitre 2 – Renseignements sur les hélistations-de l'annexe 14 volume II ) et ils concluent un accord écrit avec le fournisseur de service d'information aéronautique. Pour la France 2 arrêtés information aéronautique 23 mars 2015.



## Information aéronautique

#### Vérifications à effectuer

- Publication et exactitude des données essentielles ou demandées dans le protocole
- Mise à jour de l'information aéronautique permanente (suivi des modifications carte VAC);
- Information aéronautique temporaire: information aux usagers (ex: indisponibilité hélistation...) (NOTAM)



### Accès à l'aire de mouvement

#### Pour les hélistations ministérielles:

R213-1-3 et R213-1-4 du CAC + Arrêté de police

#### Pour les hélistations préfectorales:

Limitation d'accès à l'hélistation aux seules personnes autorisées lors des mouvements des hélicoptères.

L'arrêté de mise en service de l'hélistation peut porter des limitations d'accès



### Plans d'urgence

#### Sensibilisation des exploitants en cas de crash d'hélicoptère

- prévoir un plan de secours (consigne incendie, renforts, qui intervient, personnes a prévenir, mise en sécurité de certaines zones, etc...
- prévoir un plan d'évacuation de l'hélicoptère

- L'annexe 14 volume 2 de l'OACI chapitre 6 services d'hélistation fournit uniquement des recommandations :
  - Détermination du niveau de protection en fonction de la taille de l'hélicoptère

Tableau 6-1. Catégories d'hélistation (lutte contre l'incendie)			
Catégorie	Longueur hors tout de l'hélicoptère <sup>a</sup>		
H1	jusqu'à 15 m non compris		
H2	de 15 m à 24 m non compris		
H3	de 24 m à 35 m non compris		
a. Longueur totale de l'héli	icoptère, y compris la poutre de queue et les rotors.		

• Quantité minimale d'agents extincteurs-Hélistations en surface.

Tableau 6-2. Quantité	s minimales utilisable	s d'agents extincteurs —	- Hélistations en surface
-----------------------	------------------------	--------------------------	---------------------------

	Mousse satisfaisant au niveau B de performance		Agent complémentaire		
Catégorie	Eau (L)	Débit de la solution de mousse (L/min)	Agent chimique en poudre (kg)	Halon (kg)	$\begin{array}{c} {\rm CO_2} \\ {\rm (kg)} \end{array}$
(1)	(2)	(3)	(4)	ou (5)	ou (6)
H1	500	250	23	23	45
H2	1 000	500	45	45	90
H3	1 600	800	90	90	180

• Quantité minimale d'agents extincteurs-Hélistations en terrasse.

Tableau 6-3.	Quantités minimales utilisables d'agents extincteurs — Hélistations en terrasse
Mousse	satisfaisant an nivean B

	Mousse satisfaisant au niveau B de performance		Agent complémentaire		
Catégorie	Eau (L)	Débit de la solution de mousse (L/min)	Agent chimique en poudre (kg)	Halon (kg)	CO <sub>2</sub> (kg)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	ou (6)
H1	2 500	250	45	45	90
H2	5 000	500	45	45	90
H3	8 000	800	45	45	90



#### • Matériel de sauvetage:

	Catégorie RFF d'hélistation		
Matériel	HI et H2	Н3	
Clef à molette	1	1	
Hache de sauvetage, de type aviation	1	1	
Coupe-boulons, 60 cm	1	1	
Pied-de-biche, 105 cm	1	1	
Grappin de sauvetage	1	1	
Scie à métaux pour usage intensif svoc 6 lames de rechange	1	1	
Converture ignifuge	1	1	
Échelle, de longueur appropriée aux types d'hélicoptères en service	-	1	
Cordage, 5 cm de diamètre, 15 m de longueur	1	1	
Pinces coupantes (tranchant latéral)	1	1	
Assortiment de tournevis	1	1	
Coureau à hamais avec étui	1	1	
Gents ignifuges	2 paires	3 paires	
Scie mécanique	_	1	

- Délais d'intervention:
  - Hélistations en surface: 2 minutes
  - Hélistations en terrasse: présence du service incendie à chaque mouvement d'hélicoptère



#### • En France:

Hélistations doté d'un dispositif de distribution de carburant : arrêté du 23 juillet 2012 relatif à l'avitaillement en carburant des hélicoptères sur les hélistations.

- Les moyens :
- -*Un équipement minimum* pour tous types d'hélistations: moyens d'alerte des organismes d'incendie et de secours(SDIS), réserve de produit absorbant, extincteur CO<sup>2</sup> pour tableau électrique, 50 KG de poudre BC et une couverture anti feu.
- Hélistation en terrasse: un équipement mousse avec émulseur conforme aux spécifications SSLIA.
   Les moyens de projection et les quantité d'eau nécessaires pour couvrir de mousse un disque identique au diamètre rotor de l'hélicoptère durant 5'
- Tenue d'un registre (entretien, vérifications)
- Personnel qualifié pour la maintenance des équipements



Hélistations non dotés de dispositif d'avitaillement

#### Note d'information technique (NIT) du 19 septembre 2012

#### Recommandations:

- Mise en place de moyens de lutte contre l'incendie qui ne doivent pas constitués un obstacle : installation en dehors des FATO,TLOF, aires de sécurité , poste de stationnement et aire de protection et ne percent pas les dégagements.
- Moyens dimensionnés pour un hélicoptère à la fois
- Hélistation en terrasse : une issue de secours
   (intervention et évacuation possible simultanément)



#### Moyens:

- En Surface
  - Extincteur minimum 50 kg poudre BC ou
  - Installation mousse avec 5 L d'émulseur (conforme spécifications SSLIA)
- En Terrasse
  - 250 kilogrammes de poudre BC ou
  - 25 litres d'émulseur
  - Eau pour production de mousse



- Modalités de mise œuvre et d'entretien des moyens de lutte contre l'incendie
  - Manuel de sécurité contenant les consignes d'utilisation du matériel
  - Tenue d'un registre de sécurité (vérifications périodiques des équipements, opérations d'entretien, entrainement des personnel d'intervention, mise en œuvre des moyens...)
  - Présence d'un personnel d'intervention lors de tout mouvement d'hélicoptère



- Matériaux de l'aire de prise de contact et son environnement
- ► Revêtement insensible au carburant ou à un incendie accidentel
- Quantité de carburant à prendre en compte : au moins le volume du réservoir de l'hélicoptère le plus contraignant
- ▶ Décanteur /séparateur en aval des avaloirs muni d'un dispositif d'obturation automatique
- ► En terrasse sur le toit d'un immeuble: plancher coupe feu de degré 2 heures
- ► En terrasse sur le toit d'un immeuble: avaloirs équipés de filtre à graviers, cuves de rétention (2 fois volume du réservoir de l'hélicoptère le plus contraignant +si réception de plus d'un hélicoptère à la fois), décanteur/ séparateur muni d'un « by pass »



<u>Infrastructures réservées aux hélicoptères situées sur des aérodromes principalement destinés aux aéronefs à voilure fixe:</u>

- =>Réglementation SSLIA
- =>Application des dispositions de l'arrêté du 23 janvier 1980 modifié relatif aux précautions à prendre pour l'avitaillement des aéronefs en carburants sur les aérodromes.
  - définition d'un périmètre de sécurité/zone dangereuse autour de l'aéronef et des véhicules avitailleur
    - -définition des zones où l'avitaillement n'est pas autorisé



# Inspections opérationnelles des aires de mouvement

Arrêté du 6 mars 2008 relatif aux inspections de l'aire de mouvement d'un aérodrome

#### **Portée**

- Absence de FOD (Foreign Object Débris ou Damage)
- Absence de détériorations/irrégularités de surface
- Propreté, visibilité, fonctionnement aides visuelles
- Absence d'obstacles nouveaux alentours: grues, pousse d'arbres.. (cf. paragraphe obstacles), de travaux non prévus
- Absence de contaminants, Etc...

Réalisée suivant une procédure établie par l'exploitant



# Inspections opérationnelles des aires de mouvement

#### Nécessité d'une procédure de l'exploitant

- fréquences
- observations
- mesures correctives (processus );
- mesures conservatoires immédiates ;
- comptes rendus d'inspection (possibilité main courante) et modalités de transmission;
- transmissions de l'information (identification des services responsable );
- services chargés de l'inspection et de l'information (NOTAM...);
- archivage des comptes rendus des actions faisant suite à une inspection



# Systèmes d'aides visuelles et circuits électriques

- Arrêté TAC hélistations+arrêtés de création/mise en service+arrêté inspections aire de mouvement
  - Arrêtés de création/mise en service: exploitant en charge de l'entretien et du maintien dans les conditions opérationnelles:

Maintenance régulière, y compris pour le balisage d'obstacles sur l'hélistation

<u>ARTICLE 4</u> – L'entretien de la plate-forme, des moyens de lutte contre l'incendie, du balisage et de la manche à vent ainsi que la mise en œuvre de ces moyens sont à la charge des Hospices Civils de Lyon.

- Équipements doivent rester conformes à l'arrêté TAC hélistations
- HAPI: prévention de la formation de neige et de glace (15 minutes)
- Alimentation de secours et délai de commutation
- Actions correctives inspections aires de mouvement



## Gestion/sécurité de l'aire de trafic

- Relativement à l'avitaillement notamment:
  - arrêté du 23 janvier 1980 relatif aux précautions à prendre pour l'avitaillement des aéronefs, en carburants sur les aérodromes
- NOTE D'INFORMATION TECHNIQUE du 19/09/2012 portant sur les recommandations sur les moyens de sauvetage et de lutte contre l'incendie des hélicoptères à mettre en œuvre sur les hélistations (sans avitaillement)
  - Zones, autorisations, positionnement
  - Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à l'avitaillement en carburant des hélicoptères sur les hélistations



## Gestion/sécurité de l'aire de trafic

- Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à l'avitaillement en carburant des hélicoptères sur les hélistations
  - Pour les spécifications de conception:
    - Se baser sur la conformité à la mise en service et les éventuelles opérations de maintenance sur le dispositif
    - Attestation de conformité organisme de contrôle
  - Néanmoins vérification du panneautage
    - Liquide inflammable
    - Nature du carburant
    - Interdiction de fumer/téléphoner
    - Consignes de distribution du carburant (et interdictions: ascenseur, autre personnes)
    - Dispositifs de coupure d'urgence





## Gestion/sécurité de l'aire de trafic

 Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à l'avitaillement en carburant des hélicoptères sur les hélistations

Personnel réalisant l'avitaillement connaissance utilisation matériel et

procédures

**⇒ Manuel de consignes** 





# Contrôle des véhicules sur l'aire de mouvement

- R213-1-4 du CAC + arrêté de police
  - Applicable UNIQUEMENT aux hélistations ministérielles
  - Respect des consignes de l'arrêté de police (équipement des véhicules, autorisations de conduire, formation)
- Signalétique



Annexe 14-Volume 2-Chapitre 4-Obstacles

Note.— Les spécifications du présent chapitre ont pour objet de définir l'espace aérien autour des hélistations pour permettre aux vols d'hélicoptères de se dérouler en sécurité et pour éviter, là où des contrôles nationaux appropriés existent, que des hélistations ne soient rendues inutilisables parce que des obstacles s'élèveraient à leurs abords. Cet objectif est atteint par l'établissement d'une série de surfaces de limitation d'obstacles qui définissent les limites que peuvent atteindre les objets dans l'espace aérien.

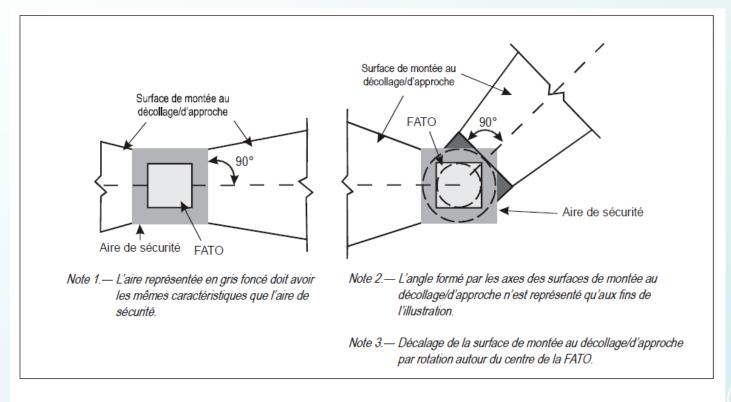


Figure 4-1. Surfaces de limitation d'obstacles — Surface de montée au décollage et d'approche



Tableau 4-1. Dimensions et pentes des surfaces de limitation d'obstacles pour toutes les FATO à vue

	CATÉGORIE	CATÉGORIES DE PENTES DE CALCUL			
SURFACE ET DIMENSIONS	A	В	С		
SURFACE D'APPROCHE ET DE MONTÉE AU DÉCOLLAGE					
Longueur du bord intérieur	Largeur de l'aire de sécurité	Largeur de l'aire de sécurité	Largeur de l'aire de sécurité		
Emplacement du bord intérieur	Limite de l'aire de sécurité (Limite du prolongement dégagé, le cas échéant)	Limite de l'aire de sécurité	Limite de l'aire de sécurité		
Divergence (première et deuxième sections)					
Jour seulement	10 %	10 %	10 %		
Nuit	15 %	15 %	15 %		
Première section					
Longueur	3 386 m	245 m	1 220 m		
Pente	4,5 %	8 %	12,5 %		
	(1:22,2)	(1:12,5)	(1:8)		
Largeur extérieure	(b)	S/O	(p)		
Deuxième section					
Longueur	S/O	830 m	S/O		
Pente	S/O	16 %	S/O		
		(1:6,25)			
Largeur extérieure	S/O	(b)	S/O		
Longueur totale à partir du bord intérieur (a)	3 386 m	1 075 m	1 220 m		
Surface de transition					
(FATO avec procédure d'approche PinS					
avec VSS)					
Pente	50 %	50 %	50 %		
	(1:2)	(1:2)	(1:2)		
Hauteur	45 m	45 m	45 m		



- En France
- Articles L 6351 -1 et D 242-7 du CAC
  - Plan de servitudes aéronautique obligatoire pour les hélistations ouvertes à la CAP uniquement (L6350-1 - Sujétions aux abords des aérodromes)
  - Spécifications techniques destinées à servir de base pour l'établissement des servitudes des hélistations ► Arrêté du 26 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 7 juin 2007 ► Prise en compte des infrastructures hélicoptères à un seul axe rotor principal y compris FATO sur aérodrome.
- Arrêtés de création/mise en service: surveillance des obstacles
- Arrêté dit « TAC hélistations »: trouées dégagées d'obstacles ou étude opérationnelle et publication des obstacles (cf. suivi de l'information aéronautique)
  - => Surveillance des obstacles (qui peuvent être pénalisants en matière d'exploitation des aéronefs – limitation d'emport de charge en application du manuel de vol )
  - => Publication



# Enlèvement des aéronefs accidentellement immobilisés

## Sur les hélistations préfectorales en cas d'accident hélicoptère :

- SENSIBILISATION du Rôle de l'exploitant de l'hélistation et liste des moyens :
  - prévoir un plan de secours (consigne incendie, renforts, qui intervient, personnes a prévenir, mise en sécurité de certaines zones, etc...
  - prévoir un plan d'évacuation de l'épave



## Gestion des matières dangereuses

Définition d'une zone dangereuse, distance minimale à respecter par rapport aux surfaces de dégagements.

Installations d'oxygène

Distance minimale avec les installations d'avitaillement



## Merci pour votre attention